



Litige agence immobilière - loyers impayés

Par **ikermi**, le **20/03/2012 à 22:25**

Bonjour, bonsoir, suite à un divorce et une perte d'emploi, j'ai eu de grosses difficultés financières. Ce qui a entraîné de grosses dettes, dont des retards de loyers. J'ai déposé un dossier à la Banque de France qui a été déclaré recevable le 06/06/9/2011. Ma gestionnaire a proposé l'effacement de mes dettes. Je paie mon loyer chaque mois depuis octobre 2011. Or, mon agence immobilière bascule les loyers sur les impayés, malgré la BDF. Ils ont lancé un commandement à payer avec expulsion à la clé. Mon père s'est porté caution à la signature du bail. Si le juge efface mes loyers en retard, l'agence peut-elle se retourner contre mon père pour recouvrer quand même mes loyers impayés ? Merci d'avance pour toute l'aide que vous pourrez m'apporter ?